

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de la Somme
Arrondissement de Montdidier



SIAEP
GUERBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2024

Délibération DCS 2024/06

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 16 avril 2023

Date de convocation : **05/04/ 2023**
Heure de début de séance : **18h10**
Secrétaire de séance : **Mme Valérie BOITEL**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

Mmes et Mrs : Philippe Fagoo ; Stéphane Delaporte; Yves Cottard ; Michel Million; Valérie Boitel ; Bruno Lengrand, Martial Roquencourt*; Christian Carrette ; Françoise Casier-Tilliet ; Frédéric Carpentier, Jean-Michel Dely, Philippe Blanchard, Marcel Chaneac; Emmanuel Alves Dos Santos ; Jean-Pierre Destombes ; Martine Caron ; Pierre-Philippe Snoy-Dupuis ; Nicolas Martin, David Fournet, Jean-Marie Carré, Daniel Godefroy ; Bruno Defever, Julien Descornes, Benjamin Bizet ; Marceau Morel ; Jackie Jullien, Jean-Claude Gout ; Jean-Michel Cherault, Cyrille Cleuet, Hervé Etevez, Thomas Soufflet, Alain Soufflet, Fabrice Beaucourt ; Gary Bail, Gérard Prouillet, Frédéric Boquet, Isabelle Pillon, Philippe Lefevre, Gauthier Nancelle, Jean Obry ; Lydia Doinel, Frédéric Da Silva, Jean-Louis Gradel, Brigitte Devismes, Eymeric Bizet ; François Lobry, Jean-Pierre Cozette, Jean-Luc Grimal*, Jacky Massies ; Benoit Vansteenkiste ; Bruno Caron ; Christophe Dumont (*suppléant)

REPRESENTES :

Pouvoir de Roger Delaruelle à Frédérique Carpentier, de Gautier Yves à Pierre-Philippe Snoy, de Aurore Ramu à Cyrille Cleuet

OBJET : Effacement de dette suite à une décision de la Commission de surendettement des particuliers de la Somme

Le Président informe l'assemblée que l'un de ses abonnés avait une dette correspondant aux factures d'eau potable suivantes :

Période de facturation	N° de facture	Montant TTC en €
2 ^{ème} semestre 2019	2019-063-007433	84.35 €
1 ^{er} semestre 2020	2020-026-003026	92.30 €
Total		176.65 €

Suite aux recommandations de la Commission de Surendettement des Particuliers de la Somme, le SIAEP de Guerbigny se trouve dans l'obligation d'effacer la dette de 176.65€.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- D'APPROUVER l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 176.65 euros,
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Membres en exercice :	84	Votants :	55
Présents :	52	Pour :	55
Absents :	32	Contre :	0
Pouvoir :	03	Abstention :	0

Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Marie CARRE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 17/04/2023 et transmission par voie dématérialisée le 18/04/2023. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr